



EN BREF :

- Présence de chenilles de la Belle-Dame dans le soya.

PRÉSENCE DE CHENILLES DE LA BELLE-DAME DANS LE SOYA

Plusieurs cas de chenilles de la Belle-Dame (*Vanessa cardui*) ont été rapportés dans la dernière semaine, entre autres dans les régions de la Montérégie-Est, Montérégie-Ouest et du Centre-du-Québec. Ces chenilles, mesurant jusqu'à 3,2 cm, ont le corps vert souligné de blanc jaunâtre et de petites taches noires. Leur corps est recouvert d'épines jaunes aux extrémités noires. Elles causent de la défoliation du feuillage du soya et d'autres cultures.

Des observations ont été effectuées dans deux champs de la Montérégie-Est; voici quelques détails :

Le premier champ est au stade R4 et les foyers d'infestation sont situés dans différentes zones qui représentent environ 25 % de la superficie totale du champ. Les chenilles s'installent sur les feuilles du haut où elles forment un abri pour se protéger des prédateurs et pour se nourrir par la suite (voir photo 1).



Photo 1 : Chenille qui s'enroule.

Le secteur touché semble a priori affecté, mais lorsque nous regardons attentivement, une ou deux feuilles trifoliées seulement sont touchées. Le pourcentage de défoliation sur l'ensemble des plants est estimé à 20 % (voir photo 2), soit deux feuilles trifoliées pour 10 à 12 feuilles par plant. Les chenilles sont de différentes longueurs (3 à 3,5 cm). Ces dernières sont probablement à leur dernier stade larvaire puisque des chrysalides enveloppées dans des cocons (voir photo 3) ont également été observées. Cette situation ne présente pas de risque élevé de perte de rendement puisque les larves sont très avancées dans leur développement et ne causent plus de dommage.



Photo 2 : Défoliation.



Photo 3 : Chrysalide.

Le deuxième champ, situé à quelques kilomètres du premier, est un peu moins avancé, soit au stade R3-R4. Les dommages apparents sont semblables à ceux observés dans le premier champ. Toutefois, les chenilles qui ont fait les dommages sont introuvables. Il est possible qu'elles aient été mangées par des oiseaux. Ce champ ne présente pas non plus de risque de perte de rendement.

Pour plus de détails sur la façon d'évaluer les dommages de défoliation dans le soya, référez-vous à l'avertissement No 28 du 6 juillet 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a28gc12.pdf).

Avant de décider d'intervenir ou non avec un insecticide, il faut tenir compte de la taille des chenilles. Plus elles sont avancées dans leur développement, moins elles font de dommages. Selon nos observations, les chenilles de la Belle-Dame ne semblent pas très voraces. De plus, un traitement insecticide aurait un impact très négatif sur les ennemis naturels du puceron du soya et du tétranyque à deux points. Ces deux ravageurs pourraient causer davantage de problèmes à la culture du soya en l'absence de leurs prédateurs, comparativement aux dommages que pourrait causer la Belle-Dame. Rappelons qu'il n'y a aucun insecticide homologué pour contrôler la Belle-Dame dans le soya.

Bien que la Belle-Dame soit parfois observée dans des champs de soya, elle demeure un ravageur de faible incidence. Il est peu probable d'obtenir un gain économique à la suite d'un traitement insecticide contre cet insecte.

Pour mieux connaître la Belle-Dame, vous pouvez consulter la [fiche technique](http://www.agrireseau.qc.ca/lab/documents/Fiche%20technique%20Vanessa_Final.pdf) réalisée par le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ à l'adresse suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/lab/documents/Fiche%20technique%20Vanessa_Final.pdf.

Texte rédigé par :

André Rondeau, Brigitte Duval, Julie Breault et Maryse Provencher

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 46 – grandes cultures – 31 juillet 2012

